

Soultz

La création de la nouvelle piste cyclable est en bonne voie

Le consensus régnait entre les élus ce lundi 6 juillet lors du conseil municipal qui s'est tenu à la mairie de Soultz. Peu discutées, les questions ont été adoptées pour la plupart à l'unanimité et au pas de course. Le maire Marcello Rotolo a éclusé les 11 points à l'ordre du jour en près de 40 minutes.

Parmi les points à traiter lors du conseil municipal du lundi 6 juillet, plusieurs d'entre eux avaient déjà été évoqués lors de précédentes séances.

● Urbanisme

Le conseil a acté la prolongation jusqu'au 31 décembre 2028 du délai de réalisation de l'équipement public du lotissement « Plein Soleil » notamment la réfection des voiries des rues Entzling et du Freunstein. Un autre point ayant fait l'unanimité est l'acquisition de terrains visant à aligner la rue des Jardins. La création d'une voie verte qui reliera la rue du Buhlfeld à la route d'Issenheim est en bonne voie. Après près de cinq ans de tractations, la ville a enfin trouvé un compromis pour



Une voie verte (ici le long de la voie de chemin de fer) avec piste cyclable devrait, à terme, relier la route de Raedersheim à celle d'Issenheim. Photo Jean-Pierre Reinprecht

l'achat auprès de la SNCF d'une parcelle de 70 m², enclave qui empêchait ce projet. La création de cette piste cyclable s'accompagnera de la mise en place d'aménagements spécifiques. Répondant à l'opposition, le maire a souligné que le projet du retour du train dans la vallée suit son cours.

● Affaires courantes et formation

Suite à des observations de la préfecture, les attributions du maire ont été légèrement revues. Pour le reste, le personnel communal participera à un séminaire, une formation qui

abordera divers aspects comme le management, les relations humaines au sens large de l'expression et les droits et devoirs des agents, le conseil a approuvé à l'unanimité ce point notamment en ce qui concerne l'aspect financier de cette journée.

● Marché et impôt

Pour dynamiser les marchés hebdomadaires du mercredi et du samedi, la municipalité avait voté la gratuité des droits de place d'un an pour tous nouveaux marchands ambulants s'installant à Soultz, cette délibération a été retoquée par le conseil d'État sous prétexte que la gra-

tuité ne peut pas être appliquée sur ce point. Aussi le maire a fait une nouvelle proposition : les nouveaux marchands ambulants des marchés soultziens paieront 0,50 € du mètre linéaire ; au bout d'un an, les droits de place seront fixés à 1,50 € du mètre. Ce point a connu une certaine dissension. L'équipe de Karine Pagliarulo a revendiqué l'installation du marché de samedi dans la rue Jean-Jaurès. Une proposition rejetée du fait de la circulation automobile. L'opposition s'est abstenue sur ce point. Les locaux d'habitation vacants seront taxés, conformément à la loi des finances, les propriétaires de logements non occupés seront soumis à une taxe, les élus ont adopté ce point.

● Divers

Il fut question à nouveau de la société de Gymnastique « La Vosgienne » : une élue a demandé où en était le dossier. Le maire a souligné que le mandataire judiciaire provoquera prochainement une assemblée générale au cours de laquelle devrait émaner un nouveau comité.

● JPR